



ORDONNANCE COLLECTIVE

Code: OC- 42

Date d'émission: 5 novembre 2014

Date de révision prévue: 30 novembre 2019

**Référence à un protocole
de soins infirmiers**

OUI NON N/A

Objet: Ajustement des antibiotiques, antifongiques et anti-viraux en présence d'insuffisance rénale

Rédigée par: Département de pharmacie
Recommandée par: Comité des protocoles et des ordonnances collectives,
Recommandée par: L'exécutif du CII, le
Recommandée par: Comité de pharmacologie, le
Adoptée par: Comité exécutif du CMDP, le

28 juillet 2014

15 septembre 2014

N/A

16 octobre 2014

5 novembre 2014

Professionnels habilités

- Pharmaciens du CSSS Québec-Nord.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Service santé courant | <input type="checkbox"/> SAD | |
| <input type="checkbox"/> Santé mentale | <input checked="" type="checkbox"/> Hébergement | <input checked="" type="checkbox"/> UTRF |
| <input type="checkbox"/> GMF du CSSS de Québec-Nord | <input type="checkbox"/> FEJ – scolaire | <input type="checkbox"/> FEJ – périnatalité |
| <input checked="" type="checkbox"/> Urgence | <input checked="" type="checkbox"/> UMF | |

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Usagers ayant un médicament nécessitant un ajustement.

Activités réservées

- Initier ou ajuster, selon une ordonnance, les antibiotiques, antifongiques et anti-viraux en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoires appropriées.

Indication / Conditions d'initiation

- Toute ordonnance d'un antibiotique, antifongique et anti-viraux nécessitant un ajustement en fonction de la clairance à la créatinine.

Intentions thérapeutiques

- Permettre l'efficacité thérapeutique de la médication prescrite tout en prévenant les effets néfastes reliés à l'accumulation du principe actif ou de ses métabolites en raison d'insuffisance rénale.

Contre-indications / Limites / Référence au médecin

- Aucune

Effets secondaires

- N/A

Interaction médicamenteuse

- N/A

Directive / Références aux outils clinique

- Le pharmacien déterminera la clairance à la créatinine de l'utilisateur au moyen de la formule de Cockcroft-Gault;
- La communication au prescripteur et au personnel infirmier se fera par une note sur la feuille d'ordonnance qui sera transmise à l'unité de soins concernée pour être conservée au dossier de l'utilisateur;
- La référence recommandée pour l'ajustement est le Lexicomp et le RX vigilance.

ALERTE PHARMACIEN

Pour éviter des résistances, l'ajustement sera toujours fait selon le plus haut dosage proposé par la littérature.

Surveillance clinique

- N/A

Approbation

Approuvée par l'exécutif du CMDP:



Dre Patricia Michaud,
Présidente du CMDP

4 novembre 2014
Date

Médecins répondants

- N/A

Sources

- Aucune